

Agression homophobe : entre « victoire » et « camouflet »

Jérémy, victime d'une agression homophobe en novembre 2007 **gagne** son procès. Pour la Lesbian and Gay Pride de Lyon, il s'agit d'une très belle « **victoire** » pour la victime et d'un véritable « **camouflet** » pour le Parquet de Lyon.

Depuis 2 ans, le Parquet de Lyon refusait **obstinément** de reconnaître le caractère homophobe de l'agression. La 12e Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Lyon, quant à elle, ne s'y est pas trompé.

Hier, le Président du Tribunal Correctionnel de Lyon a rendu sa décision. Il a requalifié les faits et a reconnu l'homophobie comme circonstance aggravante. Le Président s'est **désolidarisé** du Parquet de Lyon et allé à l'encontre de l'avis du Procureur de la République

Antoine et Dalil ont été reconnus coupables de violences volontaires en réunion en raison de l'orientation sexuelle de la victime. Ils sont condamnés à :

1. 8 mois de prison avec sursis, contre 6 mois requis par la Procureur de la République ;
2. verser 2 500 euros de dommages et intérêt à la victime et 2 000 euros de frais d'avocat

La Lesbian and Gay Pride de Lyon, quant à elle, a été reconnue partie civile. Elle obtient ainsi 1 000 euros de dommages et intérêt.

La victime et la Lesbian and Gay Pride de Lyon saluent cette condamnation qu'elles accueillent avec soulagement et satisfaction. Nous saluons avec force cette décision exemplaire. Le Tribunal Correctionnel de Lyon a pris toutes ses responsabilités dans cette affaire. Il ne s'est pas laissé **influencer** par la **mansuétude** et le **laxisme** du Parquet de Lyon, qui refusait avec **obstination** de reconnaître le caractère homophobe de cette agression. Nous nous félicitons de la décision empreinte de **sagesse** du Président du Tribunal Correctionnel de Lyon.

Nous considérons qu'il s'agit là d'un « **désaveu** », d'un « **camouflet** », d'une « **claque** » infligé au Parquet de Lyon.

Nous prenons acte que le Parquet de Lyon refuse d'appliquer les lois qui répriment plus sévèrement les infractions à caractère homophobe.

Par conséquent, la Lesbian and Gay Pride de Lyon va saisir la **Garde des Sceaux**, Ministre de la Justice, **les Parlementaires** de la Région Rhône-Alpes et la **HALDE** pour mettre un terme à ces agissements qui banalisent l'homophobie et la transphobie. Nous appelons de nos vœux que le Parquet de Lyon traite enfin ces plaintes avec la **célérité** et **fermeté** qu-elles requièrent.

La victoire de Jérémy doit encourager les personnes victimes d'agressions homophobes et transphobes à porter plainte. La Lesbian and Gay Pride de Lyon, qui lutte au quotidien contre l'homophobie et la transphobie, incite très fortement les personnes homosexuelles et transsexuelles, victimes d'agressions ou de discriminations à contacter l'association.

Contact Presse :

David SOUVESTRE / 06.29.94.95.10

president@fierte.net / <http://www.fierte.net/>